



# Chiffres Clés

STATISTIQUES  
DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

# 2020

Ministère de la Culture  
Département des études,  
de la prospective  
et des statistiques



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ***Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication***

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la Sous-direction des affaires juridiques du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel [www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques](http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques) où sont mises à disposition et régulièrement actualisées des données chiffrées et des séries longues statistiques sur la culture et la communication.

### **Pour en savoir plus :**

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) → Sites thématiques → Études et statistiques → Les études et statistiques du ministère de la Culture → Statistiques culturelles

Directeur de la publication : Loup Wolff

Responsables de la publication : Edwige Millery, Laure Turner

Rédactrices :

Anne Jonchery, Léa Tholozan

Fabrication : Transfaire, 04250 Turriers

*En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.*

# Patrimoines

Archéologie .....	4
Architecture .....	10
Archives .....	16
Musées .....	20
Sites patrimoniaux .....	28

# Archéologie

Objets, artefacts, voies, monuments et vestiges sont autant de traces qui témoignent des modes de vie et de l'organisation. L'archéologie étudie ces civilisations à partir de leurs cultures matérielles, mobilisant de nombreux savoirs et savoir-faire, de l'observation à l'interprétation, en passant par la restitution et l'enregistrement. En France, l'activité archéologique est réglementée par l'État qui mène des opérations d'inventaire, d'étude, de prospection et de valorisation du patrimoine archéologique, et de contrôle des fouilles préventives ou programmées. Prescrites et autorisées par l'État, les opérations d'archéologie préventive visent à préserver le patrimoine préalablement à tout chantier d'aménagement ou d'infrastructure (urbanisme, voie ferrée, route, etc.), tandis que l'archéologie programmée répond à des objectifs de recherche scientifique indépendants de contraintes extérieures.

## **Une carte archéologique nationale riche de plus 550 000 entités archéologiques en France**

En 2018, on recense 550 300 entités archéologiques en France, diversement réparties sur le territoire, selon le passé de chaque lieu et les traces matérielles mises au jour (carte 1). C'est en Nouvelle-Aquitaine, région riche de grottes préhistoriques, que l'on trouve le plus grand nombre d'entités : 76 400, alors que c'est en Corse (6 200), en outre-mer (7 390) et en Île-de-France (16 310) que l'on en trouve le moins. Néanmoins, en 2018, c'est en Île-de-France et en Bretagne que l'augmentation du nombre d'entités découvertes fut la plus notable (respectivement + 3 % et + 5 % au regard de l'année précédente).

## **L'archéologie sous-marine : 5 520 entités archéologiques recensées en 2018**

Le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), établi à Marseille, est chargé de mettre en œuvre la législation relative aux biens culturels maritimes, c'est-à-dire d'identifier et de préserver tout bien présentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique gisant au fond des 11 millions de kilomètres carrés du territoire maritime placé sous juridiction française – le deuxième plus vaste espace maritime du monde après les États-Unis. Le Drassm assure une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les chantiers archéologiques sous-marins, mais aussi dans les domaines fluvial et lacustre. Avec 5 520 entités archéologiques recensées en 2018, le nombre d'entités archéologiques immergées recensées a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente et, si l'on compare à 2009, le nombre d'entités a plus que quadruplé en dix ans grâce aux progrès des techniques de fouilles. Ainsi, ce sont près de 6 000 épaves que le Drassm a recensées en 2018. À titre de comparaison, 49 épaves étaient recensées en 1966.

## **Plus de 220 chantiers de fouilles menés par l'Inrap en 2018**

Chargé par le ministère de la Culture d'assurer la mission d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives est doté d'un budget de 150 millions d'euros, et emploie 2 190 personnes. En 2018, l'activité de diagnostics atteint un niveau record avec 1 930 diagnostics terrestres et subaquatiques réalisés, soit 4 % de plus que l'année précé-

dente (tableau 1), représentant un peu plus de 70 000 journées de travail. Avec 225 chantiers de fouilles menés, l'activité de fouille a progressé, ce dont témoignent les 137 100 journées de travail consacrées à ces fouilles, soit une augmentation de 6 % au regard de 2017.

D'autres opérateurs agissent également pour les travaux de diagnostics et de fouilles. Un certain nombre de diagnostics sont traités par les services archéologiques des collectivités territoriales (communes, groupements de communes ou départements) pour environ 20 % du total, et les fouilles peuvent aussi être traitées par treize entreprises privées ou associations agréées par le ministère de la Culture conformément au Code du patrimoine (article L. 523-8), pour environ 40 % du total des fouilles nationales.

## 2019, une année de découvertes archéologiques exceptionnelles

Si chaque année révèle son lot de découvertes archéologiques, l'année 2019 fut particulièrement fructueuse, marquée par des découvertes exceptionnelles. Parmi celles-ci, une étonnante Vénus du Paléolithique supérieur ancien a été mise au jour à l'occasion d'une fouille programmée sur le site d'Amiens-Renancourt. Citons également la découverte de quatre sculptures gauloises datées du II<sup>e</sup> ou I<sup>er</sup> siècle avant J-C, lors de fouilles archéologiques préventives à Trémuson en Bretagne. Par ailleurs, un alignement d'une trentaine de menhirs, évoquant de prime abord les grands monuments mégalithiques armoricains, a été mis au jour à Veyre-Monton, une première en Auvergne. À Narbonne, une nécropole antique de 300 tombes – sur un millier estimé – a été exhumée, exceptionnelle par son état de conservation, le nombre et la diversité de ses structures funéraires. Enfin, au large des Îles de Lérins près de Cannes, des fouilles subaquatiques ont été menées sur une épave datée du III<sup>e</sup> siècle avant J-C – seulement quatre épaves de cette période sont répertoriées –, révélant des trésors et notamment des amphores enfouies très bien conservés.

## Valorisation de l'archéologie et engouement des publics

La valorisation des découvertes archéologiques, *via* des médiations adaptées, se développe sous de nombreuses formes (expositions, visites de sites et chantiers, ateliers, conférences, événements), dont la fréquentation en hausse confirme l'engouement des publics.

En 2018, les actions de valorisation conduites par l'Inrap ont vu leur fréquentation augmenter au regard de 2017. L'Inrap a coproduit 31 expositions visitées par 968 220 personnes (+ 1 %) (tableau 2). Citons notamment l'exposition *Néandertal* au musée de l'Homme qu'ont découverte plus de 153 000 visiteurs. L'Inrap a également organisé 124 conférences qu'ont suivies 9 600 visiteurs et 222 visites de chantiers destinées à différents publics (scolaires, aménageurs, élus), qui ont attiré près de 31 000 visiteurs (+ 3 %). De plus, les Journées nationales de l'archéologie en juin, les Journées européennes du patrimoine en septembre, et la Fête de la science en octobre, ont donné lieu à 287 initiatives impliquant l'Inrap et attiré 112 540 visiteurs (+ 2 %). Au total, 4 025 journées de travail de valorisation et de communication ont été réalisées en 2018, soit une hausse de + 10 % par rapport à 2017. Plus d'1,5 million de personnes ont ainsi bénéficié d'actions physiques de valorisation de l'Inrap.

## Succès croissant des Journées nationales de l'archéologie

Sous l'égide du ministère de la Culture et coordonnées par l'Inrap, les Journées nationales de l'archéologie ont donné lieu, en 2018, à près de 1 600 manifestations dans 504 communes en métropole et en Outre-mer, impliquant les collectivités, les opérateurs d'archéologie, le CNRS, les universités et les associations, et touchant plus de 200 000 participants. Cette manifestation a fêté ses 10 ans en 2019 et deviendra européenne à partir de 2020.

## Une école, un chantier : une politique d'éducation artistique et culturelle destinée à faire découvrir l'archéologie

Enfin, dans le cadre de la politique de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les patrimoines, l'opération « Une école, un chantier » lancée en juillet 2018, vise la découverte des chantiers de fouilles archéologiques ou de restauration d'immeubles ou d'objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, et la participation des élèves à des ateliers en lien avec les techniques de fouilles ou de restauration.

## 3,8 millions d'entrées dans près de 170 musées de France consacrés à l'archéologie en 2018

On dénombre près de 170 musées ayant l'appellation « Musées de France » consacrés à l'archéologie, sans compter les musées mixtes dont une partie des collections relève de l'archéologie. En 2018, ces musées, souvent propriétés des collectivités territoriales, ont enregistré 3,8 millions d'entrées. Ils se positionnent souvent, qu'ils soient ou non musées de site, comme outil d'interprétation d'un espace géographique, participant de la construction de son identité. Ces dernières années, des créations et rénovations d'équipements de toute taille témoignent du dynamisme de ce secteur, d'un engagement des acteurs de l'archéologie, des décideurs publics et de l'intérêt des citoyens. Citons parmi ces nouvelles réalisations, le Chronographe, centre d'interprétation archéologique de Nantes Métropole ouvert en 2017, le musée de la romanité à Nîmes inauguré en 2018, ou encore le musée archéologique de Mariana-Prince Rainier III de Monaco qui ouvrira en juin 2020 à Lucciana en Haute-Corse.

Quant au musée d'archéologie nationale du domaine de Saint-Germain-en-Laye, il enregistre en 2018 une fréquentation annuelle de 100 029 visiteurs (- 2 % au regard de 2017), sachant que plusieurs espaces sont fermés pour travaux. Dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle, la fréquentation scolaire a considérablement augmenté, représentant 31 % de l'audience du musée (31 250 entrées), avec 1 250 groupes accueillis en 2018 contre 844 en 2017 (+ 48 %).

## Numérique : un outil pour valoriser le patrimoine archéologique

Enfin, le numérique contribue à la valorisation et à la diffusion de l'archéologie : la collection numérique Grands sites archéologiques, qui propose des parcours en ligne, de la préhistoire au Moyen Âge, des grands sites archéologiques (Lascaux, Chauvet, Étioilles, Latte, etc.), et présente l'histoire et la vie des hommes d'autrefois par les plus grands spécialistes, a suscité 1,5 million de visites en 2018. Depuis fin 2016, la collection s'est enrichie d'une série portant sur le patrimoine du Proche-Orient, afin de sensibiliser aux destructions et menaces dont cette région du monde fait l'objet.

### Pour en savoir plus

- L'archéologie en France : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/L-archeologie-en-France>
- *Archéologie. Entre ruptures et continuités*, Culture et recherche, n° 139, printemps-été 2019
- Institut national des recherches archéologiques préventives : [www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)
- *Archéologie du territoire national, Bilan scientifique des actions collectives de recherche 2002-2015*, Ministère de la Culture, 2016
- Rapport d'activité de l'Inrap, 2018

**Tableau 1 – Évolution du nombre de diagnostics, de fouilles réalisées et d'hectares diagnostiqués, 2010-2018**

Unités

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Diagnostics</b>									
Prescriptions enregistrées	2 435	2 484	2 607	2 255	1 969	2 196	2 427	2 396	2 649
Diagnostics réalisés	1 638	1 827	1 865	1 786	1 752	1 656	1 844	1 865	1 934
Rapports de diagnostics remis à l'État	1 641	1 916	1 839	1 871	1 658	1 724	1 838	2 020	1 994
<b>Fouilles</b>									
Prescriptions enregistrées	348	374	445	403	367	indispo.	indispo.	indispo.	indispo.
Fouilles réalisées	263	252	285	261	222	224	213	212	225
Rapports de fouilles remis à l'État	213	288	223	259	259	289	242	266	248

Source : Inrap, 2020

**Tableau 2 – Actions de valorisation conduites par l'Inrap, 2011-2018**

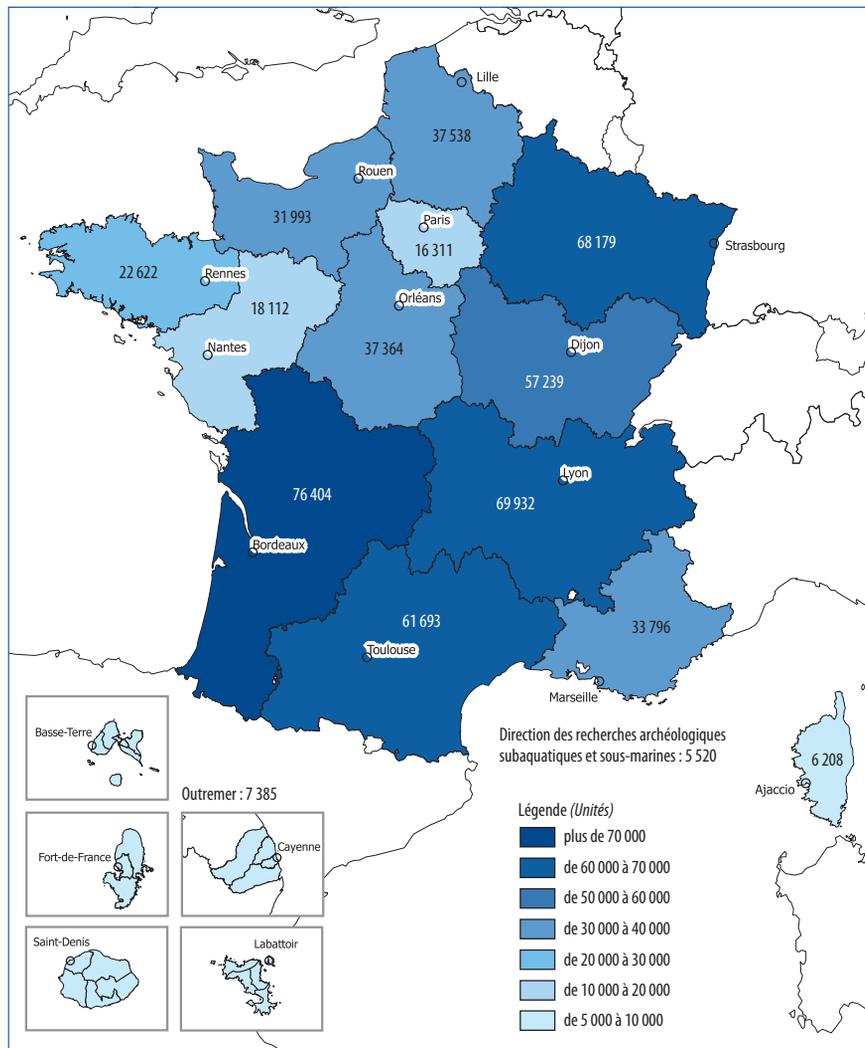
Unités

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'expositions coproduites	19	29	40	34	34	31	52	31
Fréquentation des expositions	250 839	644 245	255 613	404 636	361 953	361 400	853 000	968 220
Nombre de conférences	130	176	203	260	240	213	159	124
Fréquentation des conférences	7 688	10 153	11 908	13 101	14 430	17 900	9 700	9 633
Visites de chantiers	205	353	262	323	256	313	222	222
Fréquentation des visites de chantiers	22 000	19 764	25 517	30 955	n.d.	30 900	23 000	31 000
Nombre de journées de travail*	3 500	3 610	4 260	4 318	4 331	3 875	3 667	4 025

\* Journées de travail dévolues aux actions de valorisation (visites de sites, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la Science, expositions, conférences, etc.).

Source : Inrap, 2020

## Carte 1 – Nombre d'identités archéologiques recensées en 2018



Source : Direction générale des patrimoines, sous-direction de l'archéologie/DEPS, Ministère de la Culture, 2020



# Architecture

## Un effectif stable d'étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa) sous tutelle du ministère de la Culture forme chaque année près de 20 000 étudiants qui se destinent aux métiers de l'architecture : architecte, paysagiste, designer, urbaniste ou encore programmiste. Durant l'année scolaire 2018-2019, les écoles nationales supérieures d'architecture comptent 58 % d'étudiantes et 15 % d'élèves étrangers, dont 13 % hors de l'Union européenne (voir fiche Enseignement supérieur artistique et culturel).

Les études d'architecture dans les Ensa sont organisées en trois cycles. En 2018-2019, le premier cycle de trois ans qui conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA) était suivi par 7 000 étudiants ; le deuxième cycle de deux ans qui conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA) était suivi par 5 900 étudiants. À l'issue de ce deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, d'une durée d'un an et pouvant être suivie à tout moment de la vie professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMOMP) qui permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes : en 2018-2019, 950 personnes suivaient cette formation. D'autres formations post-deuxième cycle sont suivies par plus de 500 personnes en 2018-2019, et mènent à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA), avec quatre mentions : maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), projet urbain, risques majeurs et architecture et patrimoine.

## Un accès rapide au premier emploi pour les diplômés d'architecture

La transition entre le diplôme supérieur et le premier emploi s'avère assez rapide en architecture, davantage que dans d'autres disciplines de l'enseignement supérieur Culture : en 2018, trois ans après l'obtention de leur diplôme, 90 % des diplômés en architecture sont en activité (voir fiche Enseignement supérieur artistique et culturel). Parmi eux, 71 % sont salariés et 24 % indépendants. Ils exercent majoritairement une seule activité et ont trouvé un emploi au cours de la première année suivant l'obtention de leur diplôme, parfois en poursuivant une activité déjà engagée pendant leurs études. Parmi ceux qui ont eu des difficultés à trouver un emploi à la sortie de leur diplôme, un peu plus d'un tiers (38 %) évoquent des difficultés à trouver des offres en adéquation avec leur diplôme et le manque de réseau professionnel (36 %).

## Des profils d'architectes différents selon le statut sous lequel ils exercent leur profession

L'architecture renvoie d'abord au métier d'architecte, qui se divise en deux catégories socio-professionnelles distinctes en fonction du statut d'emploi : salarié ou indépendant. Les architectes libéraux (code 312F de la nomenclature des professions) regroupent les professionnels diplômés, travaillant seuls ou en groupe sous statut d'indépendant, et qui sont chargés de concevoir des édifices, d'en dresser les plans et d'en organiser la construction et l'aménagement, en conformité avec les règlements de construction et d'urbanisme. Ils contrôlent l'exécution des travaux et assistent le maître d'ouvrage lors de la réception et du règlement. Les urbanistes sont également inclus dans cette classe s'ils sont indépendants.

Les architectes salariés (code 382B de la nomenclature des professions) sont employés dans le secteur privé, exercent leur activité auprès d'un confrère, au sein d'une agence d'architectes ou d'une entreprise. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage. Les professions d'architecte d'intérieur, d'architecte décorateur, de géomètre et d'urbanistes sont également incluses dans cette classe.

Plus de 61 400 actifs se déclarent architectes en 2017 (voir fiche Emploi culturel). Parmi eux, 58 % sont architectes libéraux (code PCS 321F) et 42 % architectes salariés (code PCS 328B). Les architectes salariés sont par ailleurs plus jeunes : 67 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre seulement 20 % des architectes libéraux.

### Près de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre des architectes exercent en France fin 2017

Les architectes inscrits à l'Ordre des architectes sont les seuls professionnels habilités à porter le titre d'architecte et à exercer la maîtrise d'œuvre selon l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Depuis 2010, la population des architectes inscrits à l'Ordre est relativement stable, autour de 30 000 actifs. Ainsi, fin 2017, la France compte 29 700 architectes agréés inscrits à l'Ordre des architectes, dont près de 1 300 sont entrés cette année-là, contre 1 200 sorties.

Depuis 2010, l'écart entre les entrées et les sorties de l'Ordre s'est resserré et l'on compte même un solde négatif certaines années, qui trouve plusieurs explications : un contexte économique plus tendu à la fin des années 2000 suite à la crise économique de 2008, mais aussi la diversification des métiers de la maîtrise d'œuvre ainsi que les difficultés économiques croissantes que rencontrent les jeunes architectes, qui les amènent à exercer d'autres fonctions avant l'inscription à l'Ordre, tandis que, par un effet générationnel, le nombre de sorties a augmenté du fait du vieillissement croissant de la population des architectes.

En 2017, la population d'architectes inscrits est la plus dense en Île-de-France avec 80 architectes pour 100 000 habitants, et en Paca et en Corse, où ils sont plus de 50 pour 100 000 habitants. À titre de comparaison, l'Allemagne compte 133 architectes pour 100 000 habitants : la densité d'architectes reste modérée en France par rapport à certains de ses voisins européens et à la moyenne européenne (98 architectes pour 100 000 habitants). Depuis 2016, la loi n° 2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a baissé le seuil de surface à partir duquel il devient obligatoire de faire appel à un architecte, désormais fixé à 150 m<sup>2</sup> au lieu de 170 m<sup>2</sup> auparavant.

### Femmes architectes : plus souvent salariées que leurs homologues masculins

Si la part des femmes architectes a presque doublé en vingt ans, elle reste bien en deçà de la parité, à 33 % en 2017 (graphique 1), un constat étonnant au regard de la surreprésentation des étudiantes en architecture (58 %). En architecture comme dans d'autres secteurs, on observe un écart important de la part de femmes architectes selon le statut d'emploi : 45 % des architectes salariés sont des femmes contre seulement 24 % des architectes libéraux. Si cette différence s'explique en partie par une féminisation des études d'architecture plus tardive que dans d'autres secteurs artistiques et culturels – les femmes n'ont accédé en nombre aux études supérieures qu'à la faveur de la réforme de l'enseignement de l'architecture en 1968 (décret n° 68-1097) – les architectes diplômées, comme leurs homologues masculins, se dirigent d'abord vers le salariat avant de poursuivre une carrière libérale. Néanmoins, la segmentation entre salariat féminin et non salariat masculin se renforce ensuite, et les risques de précarité économique liés à l'exercice non salarié de la profession, ainsi que la gestion du triptyque travail-couple-famille particulièrement porté par les femmes, demeurent autant de freins à la poursuite d'une carrière libérale pour celles-ci. Ainsi, seuls un tiers des inscrits à l'Ordre des architectes

sont des femmes. Cependant, les nouvelles générations sont quasi paritaires : en 2017, 49 % des architectes de moins de 35 ans inscrits à l'Ordre sont des femmes, contre 36 % en 2008.

### **56 milliards d'euros de travaux suivis par les architectes en 2018**

En 2018, le montant des travaux suivis par les architectes pour les maîtres d'ouvrage s'élève à 55,9 milliards d'euros. 74 % de ces travaux le sont pour un maître d'ouvrage privé (tableau 1). Le montant des travaux suivis par les architectes a globalement chuté depuis 2008 (- 15 % en dix ans). En 2018, malgré de légères reprises en 2010, 2011 puis en 2015, ce montant reste inférieur à celui atteint en 2012 et 2013. Comme en 2017, 72 % des travaux suivis par les architectes sont des travaux de construction neuve, et 28 % sont des travaux d'entretien et de rénovation (tableau 2) pour un total de 56 milliards d'euros. Par ailleurs, 46 % de ce montant total est dédié à la construction des logements, soit une progression de 6 % depuis 10 ans.

Seuls 3 % du montant total sont dépensés pour des travaux dans les départements et régions d'outre-mer. L'Île-de-France concentre plus d'un tiers des dépenses totales des travaux, suivie par l'Auvergne-Rhône-Alpes (14 %) puis l'Occitanie et Paca (8 %). Le montant dépensé en Corse a augmenté de 25 % en 2017 puis de 14 % en 2018, confirmant l'attractivité de cette région.

### **Les activités d'architecture représentent 8 % du poids économique de la culture**

Le secteur « Activités d'architecture » (71.11Z de la nomenclature d'activités françaises) comprend la conception de projets architecturaux, de bâtiments et d'établissement de plans architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière d'architecture. En 2018, le montant total de la valeur ajoutée des activités d'architecture s'élève à 3,8 milliards d'euros, soit 8 % de l'ensemble des branches culturelles (voir fiche Poids économique de la culture). Les activités d'architecture ont connu une croissance continue de 1995 à 2008 mais ont subi un coup d'arrêt avec la crise économique de 2008, avec un taux annuel moyen de croissance négatif (- 2,5 %). En euros constants, la valeur ajoutée de l'architecture a reculé de 1 % depuis 2008, mais cela masque des évolutions contractées au cours de la décennie. Depuis 2016, grâce à l'augmentation de la construction de logements, l'activité est en hausse avec une croissance de 3,5 %, puis 5,7 % l'année suivante et enfin 4,7 % en 2018 (graphique 2).

### **Le Grand Prix national de l'architecture décerné à Pierre-Louis Faloci en 2019**

Le Grand Prix national de l'architecture, créé en 1975, représente la plus haute distinction nationale en architecture. Il récompense un architecte ou une agence d'architecture pour l'ensemble de son parcours et de son œuvre. En octobre 2018, Franck Riester, ministre de la Culture, a proclamé Pierre-Louis Faloci lauréat de ce Grand Prix. La Cité de l'architecture et du patrimoine consacra une exposition à son œuvre. Parmi ses nombreuses réalisations, on peut citer l'église Notre-Dame de la Sagesse à Paris en 2001 ou la transformation du musée Rodin en 2007.

### **Une mobilisation des architectes pour une architecture tournée vers les territoires, la cohésion sociale et l'écologie**

Les manifestations des Gilets jaunes ont marqué le monde de l'architecture, rappelant le rôle essentiel des architectes pour apporter des solutions à la crise du logement et du pouvoir d'achat en produisant du bien commun et un support de lien social. En mars 2019, les architectes ont proposé une contribution au grand débat national de 73 propositions pour l'architecture des territoires et des villes visant à rendre le logement pérenne et accessible à tous, à accompagner la transition écologique, et à associer les citoyens en amont des projets d'aménagement.

Ces propositions insistent sur l'importance de la recherche de la solidarité entre les territoires, villes moyennes et villages lors de la construction de nouveaux bâtiments, afin que la ville

soit construite avec ses habitants. Les architectes préconisent d'exiger de l'État, des collectivités, ainsi que des entreprises publiques, de conserver leur patrimoine foncier. Selon eux la politique de l'habitat doit être refondée afin de réduire le coût des logements et de les rendre réellement accessibles au plus grand nombre. Ils jugent d'ailleurs préférable de privilégier la réhabilitation de l'existant plutôt que la construction.

### L'Équerre d'argent distingue une architecture d'engagement

Le 25 novembre 2019, la 37<sup>e</sup> Équerre d'argent a été attribuée à la résidence sociale Julia-Bartet réalisée par Charles-Henri Tachon. Cette résidence édifée sur le boulevard périphérique de Paris propose une cohabitation entre les Restos du cœur, des logements pour étudiants et un centre de formation aux métiers de la cuisine. Le jury a globalement célébré la capacité de la discipline à « réparer la ville » dans le contexte des manifestations régulières de l'année 2019. De même, le prix de la première œuvre a été attribué à l'atelier de verrerie à Brioude en Haute-Loire (par l'agence d'architectes Antoine Dufour pour le maître d'ouvrage Sydec Allier-Allagnon) distingué pour son inscription dans une démarche circonstanciée aux grands défis politiques contemporains : réhabiliter un bâtiment ordinaire pour maintenir une activité économique dans une zone peu attractive.

### Le projet du parc de la Villette fête ses 40 ans

En 2019 ont été célébrés les 40 ans de la création de l'établissement public du parc de la Villette, issu de la transformation de l'ancien site des abattoirs de Paris. L'objectif de cet ambitieux projet de l'ère Mitterrand d'entremêler des cultures scientifiques et artistiques en mariant une exigence de haut niveau avec la création populaire s'est poursuivi avec l'inauguration de la Philharmonie de Paris en 2015. Le parc apparaît comme un exemple de transformation d'espace urbain, que ce soit par le choix de son implantation dans le nord de Paris, en bordure du périphérique, que par son caractère composite, évolutif et moderne.

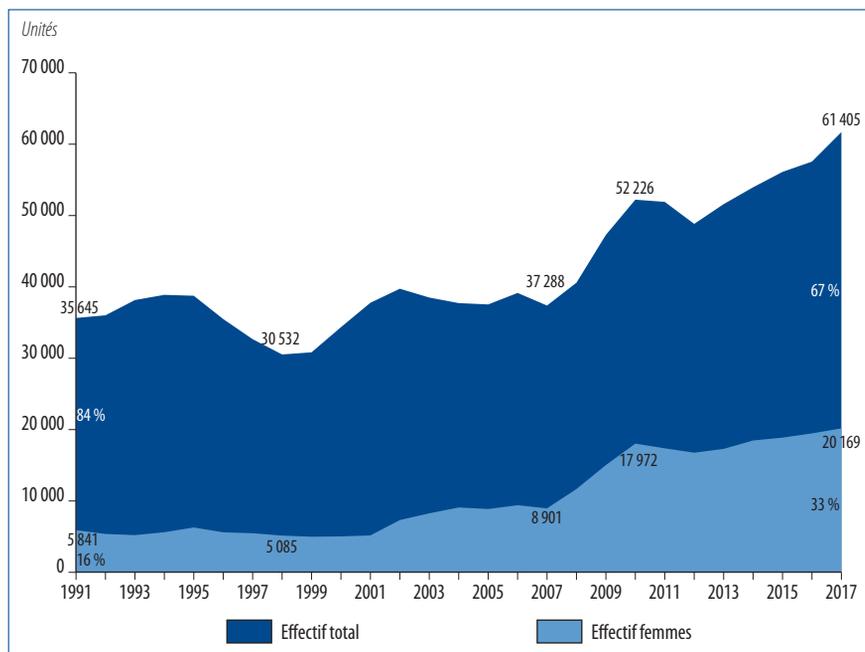
### Culture architecturale des Français : au-delà d'un cercle d'amateurs, un intérêt modéré pour la discipline

Si 43 % des Français se déclarent beaucoup ou assez intéressés par l'architecture, seuls 15 % d'entre eux expriment un intérêt soutenu, conforté par un niveau élevé de connaissances. 28 % des Français affichent un intérêt pour l'architecture mais disposent de connaissances partielles, tandis que 57 % sont indifférents à la discipline et n'en ont qu'une connaissance minimale. Le désintérêt est souvent justifié par le manque de temps pour un quart des Français (26 %), mais d'abord par un déficit d'éducation (45 %), un manque de sensibilité (20 %), et le caractère supposé élitiste de la discipline (18 %). L'architecture reste donc perçue comme une dimension de la culture générale et beaucoup moins comme une prestation de service délivrée par un professionnel.

#### Pour en savoir plus

- *Archigraphie*, Observatoire de la profession d'architecte, 2018
- Nathalie LAPEYRE, « Les femmes architectes : entre créativité et gestion de la quotidienneté », *Empan*, vol. n° 53, n° 1, 2004
- Guy Tapie (sous la dir. de), *la Culture architecturale des Français*, Paris, DEPS, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », 2018

Graphique 1 – Évolution du nombre de femmes architectes, 1991-2017



Source : Insee, enquêtes Emploi pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

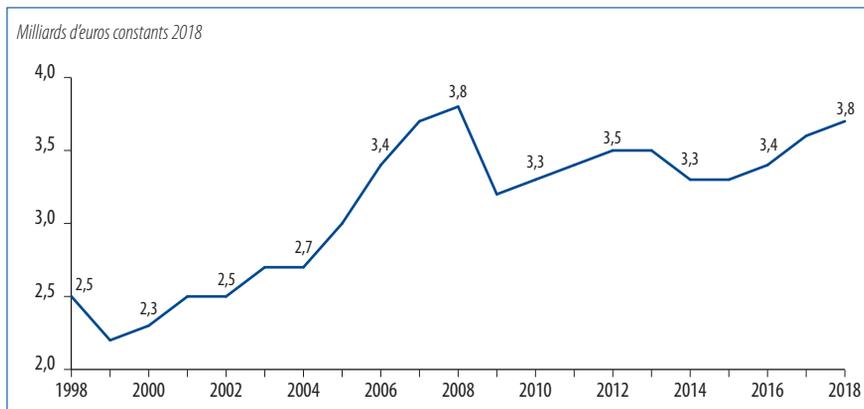
Tableau 1 – Montant des travaux des architectes pour les maîtres d'ouvrage, 2008-2018

*Millions d'euros et %*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2008/ 2018
<b>Total</b> <i>(millions d'euros constants 2018)</i>	65,9	57,0	57,4	60,8	58,4	57,2	54,7	53,6	53,8	56,6	55,9	- 15 %
Maître d'ouvrage privé (%)	69	67	66	67	67	65	66	69	72	72	74	
Maître d'ouvrage public (%)	31	33	34	33	33	35	34	31	28	28	26	

Source : Mutuelle des architectes français MAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Valeur ajoutée de la branche architecture, 1998-2018



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Montant des travaux des architectes par nature de travaux et type d'ouvrage, 2008-2018

Millions d'euros et %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Total (millions d'euros constants 2018)</b>	<b>65,9</b>	<b>60,5</b>	<b>60,5</b>	<b>63,1</b>	<b>60,0</b>	<b>58,3</b>	<b>55,4</b>	<b>53,9</b>	<b>54,3</b>	<b>56,5</b>	<b>56,0</b>
Travaux neufs	49,4	44,8	44,3	45,9	44,7	42,9	40,5	38,9	37,8	40,8	40,3
Part du neuf (%)	75	74	73	73	74	74	73	72	70	72	72
Entretien-rénovation	16,5	15,7	16,3	17,1	15,3	15,4	14,8	15,0	16,3	16,0	15,7
Part de l'entretien-rénovation (%)	25	26	27	27	26	26	27	28	30	28	28
Logements	26,6	24,6	25,7	27,7	26,9	25,9	24,8	24,5	24,6	25,3	26,0
Part des logements (%)	40	41	42	44	45	44	45	45	45	45	46
Autres*	35,1	31,9	31,5	32,9	31,5	31,2	29,8	29,1	29,3	31,0	29,9
Part autres (%)	53	53	52	52	52	53	54	54	54	55	53
Non spécifié	4,2	38,9	3,4	2,4	1,6	1,3	0,7	0,3	0,3	0,2	0,2
Part de non spécifié (%)	6	6	6	4	3	2	1	1	0,6	0,4	0,3

\* Bureaux commerce, enseignement, santé, industrie, agriculture, loisirs, hôtellerie, etc.

Source : Mutuelle des architectes français MAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

# Archives

Le Code du patrimoine (livre II relatif aux archives) régit la gestion des documents d'archives. Les documents des organismes publics et des organismes privés chargés d'une mission de service public relèvent des archives publiques. Les comptes d'une entreprise privée, une correspondance familiale ou un journal intime sont des archives privées. L'accès aux documents d'archives est garanti à tous par la loi 2008-696 relative aux archives, et une part importante des usagers des archives est constituée de citoyens qui souhaitent faire valoir leurs droits et recherchent un document dans le cadre d'une démarche administrative.

Les services d'archives publiques sont répartis sur l'ensemble du territoire : Archives nationales, régionales, départementales, communales et intercommunales, Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère des Armées et de nombreux autres organismes publics.

Le volume des fonds d'archives est mesuré en mètre linéaire, qui correspond à la quantité de documents rangés sur une tablette d'un mètre de longueur.

## Une année de collectes remarquables, un accroissement des fonds plus marqué dans les archives départementales

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale (scn). Le premier, les Archives nationales, est généraliste, les deux autres sont spécialisés : les Archives nationales d'outre-mer et les Archives nationales du monde du travail. Au total, les Archives nationales conservent 446 kilomètres linéaires d'archives, avec un accroissement de 4,9 kilomètres linéaires en 2018 (+ 1 %). La majeure partie de cet accroissement provient de collectes d'archives publiques, parmi lesquelles on peut citer le versement des archives des cabinets de Manuel Valls, Jean-Marc Ayrault, Bernard Cazeneuve ou encore les archives de la famille Fratellini.

Les archives départementales conservent 2 701 kilomètres linéaires d'archives, soit plus des deux tiers des fonds conservés par les services d'archives (tableau 1). Cette situation s'explique par la structuration historique des services d'archives : créées par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), les archives départementales conservent les archives du département, des services déconcentrés de l'État, et des établissements publics dont le siège est situé dans le département : les archives notariales du département, certaines archives communales (notamment pour les petites communes) ainsi que les archives privées déposées au département.

En 2018, l'enrichissement des fonds de la centaine de services d'archives départementales a été plus important en mètres linéaires que celui de l'ensemble des autres services d'archives : + 44 kilomètres linéaires, soit une augmentation de 2 % du métrage conservé. Le versement aux archives de La Réunion de 102 plans de délimitation des « pas géométriques » couvrant toute l'île, établis à partir de 1859, témoigne de cette année de collectes remarquables. On constate des densités de fonds très variables d'un département à l'autre (carte 1), sans lien particulier avec la densité de population de chaque territoire.

Enfin, près de 700 communes et intercommunalités disposent d'un service d'archives. Ceux-ci ont pour mission principale d'archiver les documents municipaux, ainsi que l'état civil des communes. En 2018, ils conservent 768 kilomètres linéaires d'archives, et l'accroissement du

fond est légèrement supérieur à celui des archives départementales (+ 32 kilomètres linéaires d'archives, soit + 4 %). Parmi les collectes notables, citons le versement par le centre communal d'action sociale de Valence d'une partie de ses archives couvrant l'intégralité de son activité depuis la création du bureau d'aide sociale en 1801.

## Archivage des données numériques et numérisation des fonds

Les archives nativement numériques correspondent à des exports d'applications, des données d'enquêtes statistiques, des messageries, des fichiers issus d'applications bureautiques, photographiques ou audiovisuels. Ils appartiennent au patrimoine, au même titre que les archives sur support traditionnel. Le volume des fonds nativement numériques, mesuré en gigaoctets (Go), a progressé au sein des services d'archives territoriaux et nationaux en 2018 : 2 180 Go ont été collectés par les archives départementales, 9 480 Go au sein des archives municipales, 4 820 Go pour les Archives nationales (atteignant pour ces dernières un total de 60 To de données).

Cet accroissement annuel est stable au regard de 2017, en attendant le déploiement généralisé des systèmes d'archivage électronique et l'industrialisation des entrées. Dans ce cadre, l'année 2018 a été marquée par le lancement de la plateforme d'archivage numérique Adamant par les Archives nationales, par la croissance de projets d'archivage numérique dans les collectivités territoriales accompagnés par les Archives de France, et par le développement d'outils visant à préparer les paquets d'archives devant être intégrés dans les systèmes d'archivage électronique.

En parallèle des fonds nativement numériques, les services d'archives développent des politiques de numérisation des fonds existants. En 2018, les trois services à compétence nationale des Archives nationales totalisent près de 16,5 millions de pages et d'images numérisées, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2017 (tableau 2). Les archives municipales comptent 38 millions de pages, dont 3,2 millions numérisées en 2018, soit 9 % de plus que l'année précédente. Enfin les services départementaux, qui enregistrent le plus grand nombre de pages et d'images numérisées, soit 500 millions, en ont numérisé 26,3 millions en 2018, soit un accroissement de 6 %. On constate une forte hausse de la proportion de documents disponibles en ligne pour ces services municipaux, qui dépasse désormais 81 %, cette part atteignant 78 % pour les archives départementales et 70 % pour les Archives nationales.

## Attractivité des consultations des fonds d'archives et activités culturelles

En 2018, la fréquentation *in situ* des services d'archives s'élève à 1,7 million de visites (séances en salle de lecture, publics des expositions et activités culturelles). Les archives conservées ont vocation à être consultées par le public. En 2018, on compte 167 700 lecteurs inscrits aux salles de lecture, un effectif relativement stable ces dernières années. En revanche, le nombre de séances de travail affiche un recul progressif ces dernières années, passant de 512 600 séances en 2012 à 402 400 en 2018, soit une baisse de 21 % (tableau 3). Ce retrait peut s'expliquer par la consultation importante des archives en ligne : les sites des services d'archives enregistrent 1,9 milliard de pages et images vues en 2018.

En revanche, la fréquentation des expositions fixes (et non itinérantes) est en constante progression : après avoir subi un recul en 2015, comme la majorité des établissements patrimoniaux, elle enregistre plus de 800 000 entrées en 2018, soit une augmentation de + 4 % au regard de 2017. Plus précisément, les archives départementales ont accueilli 418 000 visiteurs, les services d'archives municipales 278 000 et les trois services d'archives nationales 105 000.

Autour des expositions fixes, la politique des publics des services d'archives articule d'autres activités culturelles dont des expositions itinérantes et virtuelles, ainsi que des ateliers ou conférences. Les *escape games* (jeux d'évasion grandeur nature) connaissent ainsi un plein essor : de nombreux services territoriaux en ont notamment proposé lors des Journées européennes du

patrimoine en 2019, au sein des archives départementales du Cher, de Charente-Maritime, de la Drôme, des Landes ou des archives communales de Colombes par exemple.

Enfin en 2018, les services d'archives ont reçu plus de 263 100 scolaires, soit + 3 % au regard de l'année précédente. L'action en direction de publics spécifiques se développe, comme en témoigne le prix « Patrimoine pour tous » qui a distingué, en 2019, le service d'archives départementales des Deux-Sèvres pour sa politique d'accessibilité généralisée en direction des personnes en situation de handicap.

### Pour en savoir plus

- Archives nationales, rapport d'activité 2018
- *Des archives en France, 2018. L'activité des services d'archives*, Paris, Service interministériel des Archives en France, 2019. <https://francearchives.fr/fr/article/37979>
- Brigitte GUIGUENO, Emmanuel PÉNICAUT, *Qui sont les publics des archives ? Enquête sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services publics d'archives (2013-2014)*, Paris, Service interministériel des Archives de France, Département de la politique des publics, 2015
- Christine PETILLAT, Brigitte GUIGUENON, *Les Activités éducatives dans les services d'archives*, Paris, SIAF/Inspection des patrimoines, 2016
- Rapports consultables sur le portail FranceArchives : <https://francearchives.fr/fr/article/38196>

Tableau 1 – Accroissement des fonds d'archives en 2018

Unités

	Municipales et inter-communales	Départementales	Régionales (hors Corse, Guyane et Martinique)	Nationales*	Ensemble
Total des fonds conservés (km linéaires)	768	2 701	109	446	4 023
Accroissement des fonds en 2018 (km linéaires)	32	44	5	5	86
dont Archives publiques (km linéaires)	30	40	5	4	79
dont Archives privées (km linéaires)	2	4	0	1	7
Accroissement des fonds numérisés en 2018 (Go)	9 483	2 180	6	4 816	16 485

\* Y compris Archives nationales du monde du travail et d'outre-mer.

Source : Service interministériel des Archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Numérisation des fonds d'archives en 2018

En millions de pages et d'images, et en %

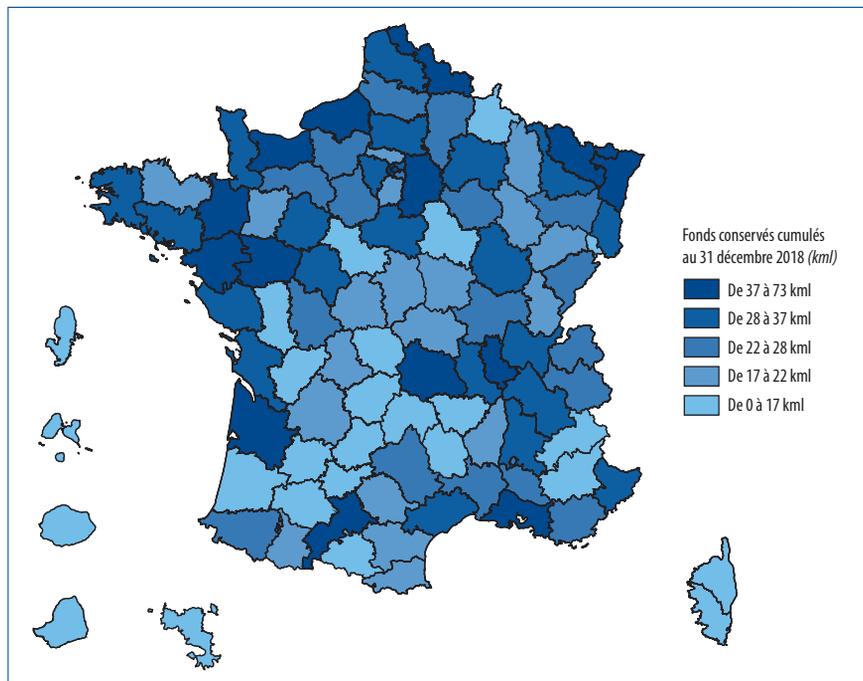
	Municipales et intercommunales	Départementales	Nationales*
Fonds numérisés en 2018	3,2	26,3	1,7
Fonds totaux	38	500	16,5
Accroissement depuis 2017 (%)	9	6	11
Proportion de fonds disponible en ligne (%)	81	78	70

\* Y compris Archives nationales du monde du travail et d'outre-mer (sauf pour les expositions).

Source : Service interministériel des Archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

## Carte 1 – Fonds occupés dans les archives départementales en 2018

En km linéaires



Source : Service interministériel des Archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

## Tableau 3 – Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2012-2018

Milliers d'unités

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de lecteurs inscrits	178	182	183	169	169	170	168
Séances de travail	513	486	487	451	438	426	402
Consultation sur place <sup>(1)</sup>	2 183	2 367	2 217	1 980	1 934	1 932	1 751
Consultation en ligne <sup>(2)</sup>	2 070 457	2 245 114	2 430 131	2 252 094	2 136 592	1 916 863	1 865 666
Expositions (unités)	850	531	661	484	468	526	551
Visiteurs des expositions fixes	740	853	1 028	542	633	767	801
Scolaires accueillis dans les services	220	229	291	242	239	255	263
Fréquentation totale des services	1 055	1 744	2 033	1 468	1 505	1 708	1 661

1. Nombre d'articles communiqués.  
2. Nombre de pages et images vues.

Source : Service interministériel des Archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

# Musées

## Plus de 1 200 musées de France

Instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, l'appellation « Musée de France » peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif. Est considérée comme un musée « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Tous les musées sur le territoire national ne font pas partie du réseau des « Musées de France », par exemple la fondation Louis Vuitton, qui enregistre plus d'un million d'entrées en 2019, ne bénéficie pas de l'appellation.

À ce jour, 1 219 musées disposent de l'appellation « Musée de France », un peu plus de 1 000 d'entre eux sont ouverts au public. Huit musées de France sur dix relèvent des collectivités territoriales, seuls 64 musées appartiennent à l'État, dont 38 musées nationaux dépendent directement du ministère de la Culture.

## Les musées d'art concentrent toujours les deux tiers de la fréquentation des musées de France

En 2018, sur l'ensemble des musées de France ouverts au public, 35 % sont des musées d'art, 31 % sont des musées d'histoire et le tiers restant se répartit entre les musées de société et de civilisation, et ceux de nature, sciences et techniques (graphique 1). Les musées d'art regroupent près des deux tiers de la fréquentation totale, suivis par les musées d'histoire (18 %) et les musées de société et civilisation ainsi que ceux de nature, sciences et techniques.

## En 2018, une fréquentation en hausse des musées de France portée par les grands musées franciliens

En 2018, la fréquentation des musées de France affiche une augmentation de + 4 %, poursuivant la hausse de + 5 % constatée en 2017 et atteignant un niveau inédit jusqu'alors : elle s'établit à 66,2 millions d'entrées et dépasse ainsi les niveaux records des années 2013 et 2014 (graphique 2).

Cette hausse est quasi exclusivement portée par les musées d'Île-de-France, où le nombre d'entrées est passé de 36,9 millions à 39,2 millions, soit + 6 % d'audience supplémentaire. Elle correspond à la fréquentation exceptionnelle du musée du Louvre qui enregistre 10,1 millions d'entrées, soit 2 millions d'entrées supplémentaires au regard de 2017 (+ 26 %). Les autres musées composant le quintette des établissements les plus visités ne sont pas en reste, avec des progressions de + 8 % au musée du Quai Branly-Jacques Chirac, de + 5 % au Domaine de Versailles et au Musée national d'art moderne-Centre Pompidou et de + 3 % au musée d'Orsay. La reprise du tourisme international dans la capitale, observée dès 2017, s'est confirmée en 2018 pour bénéficier aux grands musées franciliens dont la majorité des publics se compose de visiteurs étrangers, avec une forte proportion de touristes venus des États-Unis et de la Chine, mais aussi des pays de l'Union européenne (voir fiche Tourisme culturel).

## La fréquentation des musées hors Île-de-France en légère augmentation en 2018

En 2018 hors de l'Île-de-France, la fréquentation des musées de France affiche une légère hausse (+ 1 %), un peu plus marquée à l'ouest et au centre-est du pays (+ 4 %). L'attractivité de la programmation culturelle et particulièrement des expositions ainsi que l'ouverture ou la réouverture d'établissements semblent les principaux facteurs de progression. Ainsi, en Pays de la Loire, les musées nantais enregistrent des niveaux d'affluence très élevés, que ce soit le Muséum d'histoire naturelle ou le château des ducs de Bretagne grâce au succès de leurs expositions (respectivement + 22 % et + 45 % d'augmentation), ou encore le Musée d'arts de Nantes qui, pour sa première année complète depuis sa réouverture, se classe troisième musée d'art en région avec plus de 326 000 entrées (graphique 3). Par ailleurs, dans la région Grand Est, les musées de la ville de Strasbourg ont accueilli 652 000 visiteurs en 2018, soit 11 % de plus que l'année précédente et 23 % de plus qu'il y a cinq ans. La forte affluence aux expositions proposées, en particulier au Musée d'art moderne et contemporain, explique notamment cette hausse. Dans cette même région, le Musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon, rouvert fin 2018 après quatre ans de fermeture, a enregistré 33 000 entrées en un mois et demi.

## Rayonnement des collections nationales en région : un attrait qui ne se dément pas

Ouverts respectivement en 2010 et en 2012, le Centre Pompidou-Metz et le Louvre-Lens sont des établissements publics de coopération culturelle, gérés par les collectivités territoriales et auxquels les deux musées parisiens sont associés. Passé l'affluence initiale suscitée par leur inauguration, ils affichent des niveaux de fréquentation élevés : le Centre Pompidou-Metz maintient une audience annuelle supérieure à 300 000 entrées, et le Louvre-Lens enregistre une augmentation de la fréquentation de + 7 % en 2018 et + 10 % en 2019, dépassant les 533 000 entrées. Au Louvre-Lens, la Galerie du temps présentant les collections permanentes, soit plus de deux cents œuvres prêtées par le Louvre – et renouvelées partiellement chaque année – est accessible gratuitement depuis l'ouverture. Ces deux établissements se sont ancrés localement sur le territoire, à l'image de leur public : en 2018, 64 % des visiteurs du Louvre-Lens sont originaires des Hauts-de-France et 68 % des visiteurs du Centre Pompidou-Metz viennent de la région Grand Est.

Des projets de délocalisation des réserves des musées nationaux hors de Paris sont également à l'œuvre, notamment celui qui prévoit l'accueil des réserves du Centre Pompidou à Massy, dont l'ouverture est attendue en 2025, avec un espace de présentation des œuvres au public.

## En 2019, la fréquentation des musées nationaux résiste bien à un contexte social difficile

En 2019, après l'embellie exceptionnelle constatée en 2018, la fréquentation des musées nationaux relevant du ministère de la Culture atteint 32,1 millions d'entrées, soit une légère baisse de - 1 %, qui confirme cependant le fort niveau d'attractivité des musées nationaux, notamment à Paris et en Île-de-France (tableau 2). En effet, ce résultat est d'autant plus remarquable que l'année 2019 fut marquée par le mouvement des Gilets jaunes et les grèves dans les transports, qui ont contraint à des jours de fermeture et à la réduction des horaires d'un grand nombre de musées, principalement franciliens. Dans ce contexte, le musée du Louvre a accueilli 9,5 millions de visiteurs en 2019, soit une baisse de 600 000 entrées : c'est néanmoins la troisième fois que la fréquentation du musée franchit le palier, inédit dans le monde, des 9,5 millions d'entrées. Le Musée national d'art moderne-Centre Pompidou et le musée du Quai Branly accusent également un recul, conséquence des grèves de décembre, retrouvant leur niveau de fréquentation de 2017.

Malgré ce contexte de mouvements sociaux, certains musées parisiens ont poursuivi leur progression comme le musée d'Orsay (+ 11 %) qui réalise sa meilleure audience depuis son ouverture en 1986, portée par ses expositions temporaires dont deux figurent parmi les dix les plus fréquentées. D'autres établissements affichent aussi des fréquentations en hausse, notamment le

Musée national de la musique (+ 60 % grâce à ses expositions diversifiées), le Musée national du Moyen Âge (+ 37 % malgré un parcours restreint par d'importants travaux), le Palais de la Porte Dorée (entre + 2 et + 29 % selon ses espaces), la Cité de l'architecture et du patrimoine (+ 19 %) ou encore le musée Jean-Jacques Henner qui triple sa fréquentation grâce au succès de l'exposition *Roux !* Ces résultats témoignent à la fois de l'attractivité des expositions temporaires, du rôle du tourisme national et international dans la fréquentation muséale et de l'intérêt des publics pour des thématiques variées.

Les musées nationaux hors de l'Île-de-France accusent un recul de fréquentation un peu plus marqué (- 6 %), dû notamment à la baisse de - 14 % de l'audience du Mucem. Après une année 2018 particulièrement exceptionnelle, le musée marseillais enregistre néanmoins plus de 470 000 entrées, soit une augmentation de + 5 % au regard de 2017, et voit la part du public étranger augmenter, pour atteindre près d'un quart de son visitariat.

### Affluence exceptionnelle dans les expositions temporaires en 2019

Les expositions temporaires contribuent largement à l'attractivité des musées, voire peuvent en être le moteur. En 2019, les 10 expositions les plus fréquentées, toutes parisiennes, représentent un volume de 6 millions d'entrées, soit une augmentation de + 27 % au regard des entrées enregistrées par les 10 expositions de 2018 (tableau 3).

Présentée à La Villette, l'exposition *Toutânkhamon, le trésor du pharaon*, en réunissant plus d'1,4 million de visiteurs, devient l'exposition la plus visitée en France, dépassant le précédent record détenu par *Toutânkhamon et son temps* présentée à Paris en 1967 (1,2 million de visiteurs). Elle a attiré un public français (près de 94 %), et pour moitié francilien. L'exposition a été conçue par l'État égyptien et le groupe privé IMG Exhibitions. On peut en effet constater que si une majorité des expositions du top 10 ont été réalisées par des établissements nationaux – le musée d'Orsay, le Centre Pompidou, le musée de l'Orangerie, les Galeries nationales du Grand Palais –, les structures privées sont aussi présentes : si l'Atelier des Lumières apparaissait également dans le top 10 en 2018, les expositions de la Fondation Louis Vuitton s'inscrivent chaque année, depuis 2015, dans ce palmarès.

Si l'Égypte ancienne a suscité un intérêt et un engouement très fort du public, huit des dix expositions les plus fréquentées étaient consacrées à l'art du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment impressionniste, et à l'art du XX<sup>e</sup> siècle. On peut noter le succès de l'exposition *Le Modèle noir de Géricault à Matisse* au musée d'Orsay, qui a attiré plus de 500 000 visiteurs, en adoptant une approche multidisciplinaire inédite, à la fois esthétique, politique et sociale. Enfin l'affluence de l'exposition *Van Gogh, la nuit étoilée* confirme la place des expositions numériques et immersives qui s'imposent dans le paysage culturel depuis quelques années : sur un temps plus long, elle a accueilli près d'1,4 million de visiteurs, fréquentation proche de l'exposition *Toutânkhamon, le trésor du pharaon*.

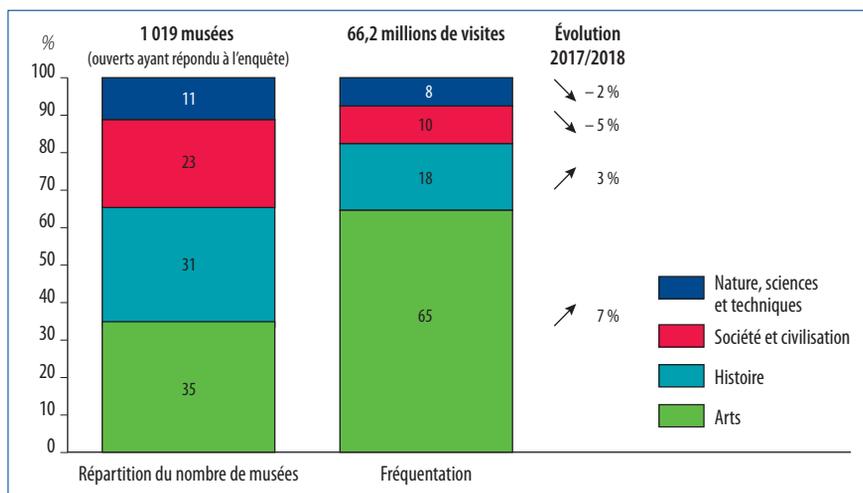
### Gestion des flux et dispositifs de réservation

L'attractivité exceptionnelle de nombre de musées et expositions ces dernières années, et tout particulièrement en 2019, a pu générer des phénomènes de surfréquentation, l'affluence dépassant leur capacité d'accueil et conduisant à la saturation de certains espaces. Dans ce cadre, des systèmes de réservation en ligne obligatoire ont été mis en place, pour l'exposition *Toutânkhamon, le trésor du pharaon*, mais aussi à l'automne 2019 au Louvre pour l'exposition *Léonard de Vinci* ou encore au Centre Pompidou pour l'exposition *Bacon en toutes lettres*. En parallèle, des applications proposées par des *start-up* françaises permettent aux visiteurs de suivre en temps réel le taux d'occupation des musées et l'attente engendrée, améliorant la répartition des flux et limitant les files d'attente. Enfin, certains musées commencent à mobiliser les données massives pour analyser l'affluence selon le jour, l'horaire, la période et le type de visiteurs en vue de proposer des ajustements tarifaires visant à réguler les flux.

### Pour en savoir plus

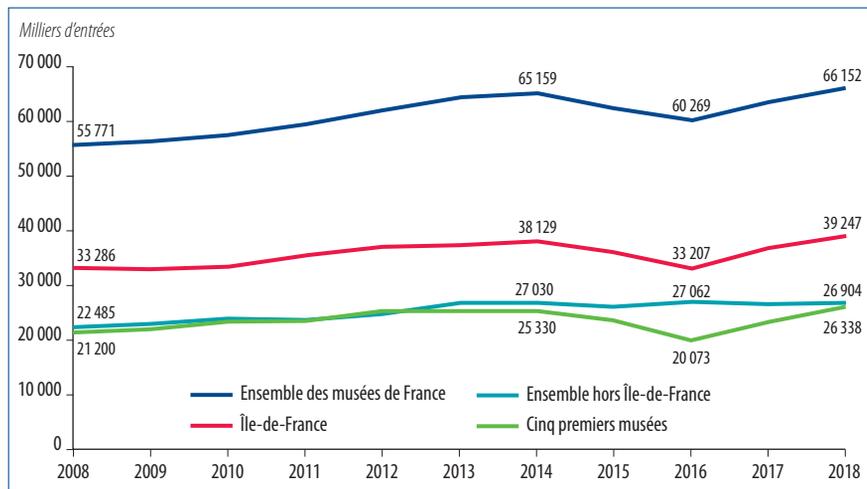
- <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees-V2/Actualites/Nouvelle-liste-officielle-des-musees-de-France>
- *Patrimostats 2018 – Fréquentation des patrimoines*, Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture, septembre 2019
- <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat/Patrimostats-2018-Frequentation-des-patrimoines>

### Graphique 1 – Répartition et fréquentation des musées par type de collection en 2018



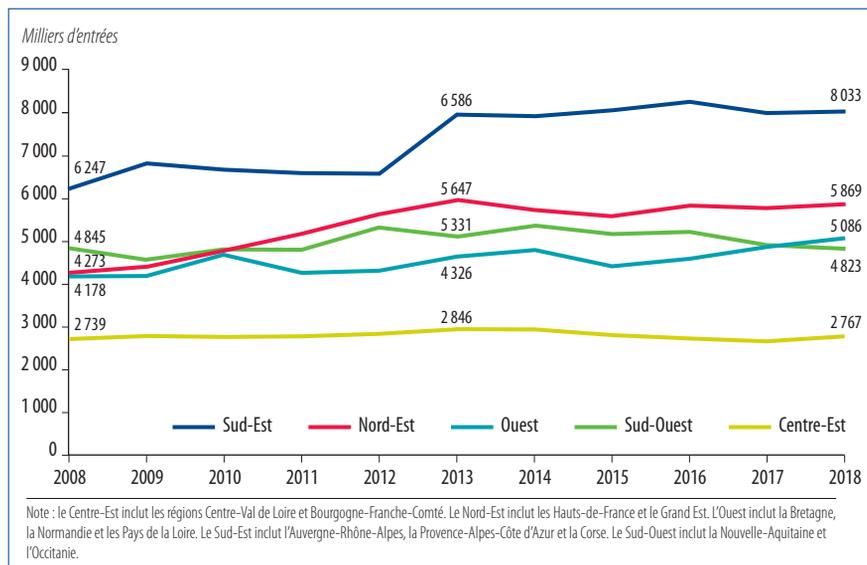
Source : DPP-Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

## Graphique 2 – Évolution de la fréquentation des musées de France, 2008-2018



Source : DPP-Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

## Graphique 3 – Évolution de la fréquentation des musées de France par grande zone géographique hors Île-de-France, 2008-2018



Source : DPP-Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 1 – Fréquentation des musées de France par région, 2015-2018

Milliers d'entrées et %

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018 (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	3 893	3 992	3 855	3 796	- 2
Bourgogne-Franche-Comté	1 795	1 731	1 665	1 718	3
Bretagne	1 026	1 120	1 215	1 229	1
Centre-Val de Loire	1 009	998	1 007	1 049	4
Corse	266	300	301	305	1
Grand Est	3 097	3 191	3 239	3 243	0
Guadeloupe	23	58	62	58	- 7
Guyane	24	22	18	20	16
Hauts-de-France	2 523	2 661	2 547	2 626	3
Île-de-France	36 046	33 207	36 965	39 247	6
Martinique	56	63	53	44	- 16
Mayotte	0	0	0	6	//
Normandie	1 888	2 077	2 132	2 147	1
Nouvelle-Aquitaine	1 887	1 959	2 074	1 924	- 7
Occitanie	3 295	3 281	2 838	2 899	2
Pays de la Loire	1 496	1 407	1 529	1 710	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 907	3 975	3 840	3 931	2
Réunion	168	224	207	194	- 6
Saint-Pierre-et-Miquelon	4	4	5	4	- 24
<b>Total hors Île-de-France</b>	<b>26 355</b>	<b>27 062</b>	<b>26 587</b>	<b>26 904</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>62 401</b>	<b>60 269</b>	<b>63 552</b>	<b>66 152</b>	<b>4</b>

Note : certains chiffres ont dû être redressés par manque de réponses de certains musées.

Source : DPP-Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 3 – Les dix premières expositions temporaires parisiennes en 2019

Unités

Exposition	Dates	Musée	Fréquentation
<i>Toutânkhamon, le trésor du pharaon</i>	23 mars 2019 - 22 septembre 2019	La Villette	1 423 170
<i>Van Gogh, la nuit étoilée</i>	22 février 2019 - 5 janvier 2020	Atelier des Lumières	1 392 000
<i>Le modèle noir de Géricault à Matisse</i>	26 mars 2019 - 21 juillet 2019	Musée d'Orsay	500 026
<i>La collection Courtauld. Le parti de l'impressionnisme</i>	19 février 2019 - 17 juin 2019	Fondation Louis Vuitton	482 000
<i>Toulouse-Lautrec. Résolument moderne</i>	9 octobre 2019 - 27 janvier 2020	Galeries nationales du Grand Palais	419 809
<i>Berthe Morisot (1841-1895)</i>	18 juin 2019 - 22 septembre 2019	Musée d'Orsay	413 333
<i>Le cubisme</i>	17 octobre 2018 - 25 février 2019	Centre Pompidou	400 915
<i>Franz Marc/August Macke. L'aventure du Cavalier bleu</i>	6 mars 2019 - 6 juin 2019	Musée de l'Orangerie	355 823
<i>Vasarely, le partage des formes</i>	6 février 2019 - 6 mai 2019	Centre Pompidou	348 982
<i>Le Greco</i>	16 octobre 2019 - 10 février 2020	Galeries nationales du Grand Palais	296 970

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Fréquentation des musées nationaux, 2018-2019

Nombre d'entrées et %

Musées nationaux – Ministère de la Culture		2018	2019	Évolution 2018/2019 (%)
Paris	Louvre	10 105 962	9 520 273	-6
	Orsay	3 286 224	3 651 616	11
	MNAM – Pompidou + expositions	3 551 544	3 273 867	-8
	Quai Branly-Jacques Chirac	1 261 817	1 112 423	-12
	Orangerie	1 004 287	1 029 925	3
	Picasso	624 553	629 312	1
	Rodin (Paris et Meudon)	580 460	570 650	-2
	Musée de la musique	258 282	413 029	60
	Musées arts déco., mode & tex, publicité	287 067	296 419	3
	Guimet et Galeries du Panthéon bouddhique	274 796	253 223	-8
	Capa – Musée des monuments français	187 816	223 921	19
	Moyen Âge – Cluny	158 687	217 827	37
	Palais de la Porte Dorée – MNHI	197 565	201 315	2
	Palais de la Porte Dorée – Aquarium tropical	177 902	197 794	11
	Musée des plans et reliefs	173 112	175 701	1
	Palais de la Porte Dorée	115 677	149 120	29
	Delacroix	80 299	74 564	-7
	Nissim de Camondo	48 180	45 089	-6
	Gustave Moreau	41 727	43 097	3
	Henner	12 653	39 588	213
Ennery	721	710	-2	
Hébert	0	0		
		<b>22 429 331</b>	<b>22 119 463</b>	<b>-1</b>
Île-de-France	Domaine de Versailles	8 132 518	8 177 695	1
	Château-musée de Fontainebleau	448 307	445 587	-1
	Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye)	100 409	110 161	10
	Musée des châteaux de Malmaison	80 809	81 873	1
	Musée de la Renaissance (Écouen)	55 290	53 296	-4
	Cité de la céramique – Sèvres	66 393	40 086	-40
	Granges Port-Royal	33 809	27 968	-17
		<b>8 917 535</b>	<b>8 936 666</b>	<b>0</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mucem (Marseille)	549 910	470 486	-14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marc Chagall (Nice)	172 889	178 425	3
Nouvelle-Aquitaine	Château-musée de Pau	96 088	94 934	-1
Corse	Maison Bonaparte (Ajaccio)	88 929	93 965	6
Hauts-de-France	Château-musée de Compiègne	86 448	91 309	6
Nouvelle-Aquitaine	Préhistoire (Les Eyzies)	71 312	66 867	-6
Nouvelle-Aquitaine	Adrien Dubouché (Limoges)	31 238	34 170	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Fernand Léger (Biot)	32 845	30 430	-7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Picasso (Vallauris)	25 368	25 000	-1
Nouvelle-Aquitaine	Musée napoléonien & musée africain (Ile d'Aix)	23 664	20 593	-13
Bourgogne-Franche-Comté	Magnin (Dijon)	17 892	17 189	-4
Hauts-de-France	Musée franco-américain	12 291	9 307	-24
Pays de la Loire	Deux victoires (Mouilleron)	9 341	8 780	-6
		<b>1 218 215</b>	<b>1 141 455</b>	<b>-6</b>
<b>Total Musées nationaux – Ministère de la Culture</b>		<b>32 565 081</b>	<b>32 197 584</b>	<b>-1</b>

Musée Picasso à Vallauris : chiffres de fréquentation 2019 à confirmer.

Source : DPP- Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2019



# Sites patrimoniaux

« Monuments historiques », « Patrimoine européen », « Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle », « Sites patrimoniaux remarquables », « Jardins remarquables », « Maisons des illustres », « Villes et pays d'art et d'histoire »... Créés par le ministère de la Culture et inscrits dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, ces labels et appellations ont pour objectif la mise en valeur du patrimoine dans toute sa diversité – culturel et naturel, bâti ou paysager – sur l'ensemble du territoire français. Leur animation contribue à une meilleure visibilité des sites exceptionnels afin de permettre à tous les publics d'approfondir leur connaissance du patrimoine.

## Plus de 8 monuments historiques sur 10 appartiennent à des communes ou à des propriétaires privés

La réflexion sur la protection et la conservation des monuments historiques s'est développée tout au long du xix<sup>e</sup> siècle et a abouti à la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments historiques, qui a notamment fixé des critères et une procédure de classement. Les monuments peuvent être inscrits ou classés, ce qui détermine les niveaux d'obligation de protection et de restauration. Depuis la création en 1837 de la commission des monuments historiques, plus de 45 550 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques en France, près d'un tiers d'entre eux sont classés (tableau 1). Ce sont les architectures domestiques et religieuses qui sont le plus présentes, respectivement un tiers chacune. C'est en Nouvelle-Aquitaine que l'on trouve le plus d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (14 % du total). Les régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est sont également bien pourvues avec plus de 4 500 monuments protégés sur leur territoire (représentant 10 à 11 % du total pour chacune). Cet ancrage territorial est d'autant plus marqué que 41 % des monuments appartiennent aux communes et intercommunalités quand 44 % sont des propriétés privées (tableau 2).

Les objets mobiliers peuvent également être protégés au titre des monuments historiques : on en recense environ 250 000 en 2018. Il s'agit principalement de sculptures (près de 40 % des objets mobiliers), d'objets religieux et de peintures ; on compte par exemple 1 200 orgues.

## Une fréquentation croissante des monuments nationaux depuis 2017, y compris les monuments ayant subi des dégradations

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public à caractère administratif, assure, au nom de l'État, la gestion de 100 monuments nationaux – le château de Chambord fait exception, seul monument national autonome du CMN et classé domaine national en 2019. Après une forte baisse en 2016, due à la conjoncture touristique et économique difficile (- 8 %), la fréquentation des monuments nationaux a opéré un rattrapage en 2017 et 2018, affichant des hausses respectives de + 11 % et + 7 %, pour atteindre ainsi un seuil inédit de 11,2 millions de visites pour l'ensemble des monuments nationaux (graphique 1). Ce seuil se confirme et se stabilise en 2019, alors même que différents aléas (conditions caniculaires, inondations dans le Sud de la France, grèves et manifestations) ont entraîné des jours de fermetures de certains

monuments. Parmi les plus emblématiques : la cathédrale Notre-Dame de Paris, victime d'un incendie qui a obligé la fermeture des tours (administrées par le CMN) depuis le 15 avril 2019, et l'Arc de Triomphe victime de dégradations lors de manifestations en novembre 2018, qui, malgré des jours de fermeture, conserve sa place de monument national le plus visité. *In fine*, en 2019, la fréquentation des dix premiers monuments nationaux se maintient au même niveau que 2018, rassemblant près des trois quarts de la fréquentation totale (tableau 3).

### Une embellie de la fréquentation patrimoniale partout en France, grâce à une politique de valorisation dynamique

Sur l'ensemble des sites, de nombreux monuments nationaux connaissent une augmentation de leur affluence : la Sainte-Chapelle, après une progression sans précédent en 2018 (+ 20 %), enregistre la hausse la plus importante parmi les monuments parisiens en 2019 (+ 8 %), bénéficiant sans doute d'un report du public de sa voisine, la cathédrale Notre-Dame. L'attractivité des monuments dans les territoires se confirme également, soutenue par une programmation culturelle riche et diversifiée : le château d'Angers, qui a multiplié son offre d'expositions, voit sa fréquentation augmenter de 13 % en 2019. Une progression du même ordre est affichée par les alignements de Carnac, grâce notamment au spectacle nocturne estival *Skedanoz*. À Reims, la fréquentation du palais du Tau a bénéficié de l'attractivité de l'exposition *Marie de Roumanie, reine et artiste*, programmée dans le cadre de la saison France-Roumanie (+ 8 %).

En outre, l'installation d'œuvres d'art contemporain dans les monuments continue de renouveler l'intérêt pour les patrimoines : ainsi, l'exposition *Et l'obscur*, produite en partenariat avec le Palais de Tokyo, a soutenu la fréquentation de l'Abbaye du Thoronet (+ 12 %) ; tout comme l'exposition *Kōichi Kurita – Les terres, miroir du monde*, présentée dans les tours et remparts d'Aigues-Mortes (+ 8 %) ; et au château d'Oiron, la collection d'art contemporain *Curios et Mirabilia* a vu son audience augmenter de + 21 %.

Enfin, l'organisation d'événements et de commémorations contribue à attirer les publics : avec la célébration des 500 ans de Chambord, le château a bénéficié d'une médiatisation qui a participé à la hausse de 11 % des entrées ; dans un autre contexte, le château de Talcy a doublé sa fréquentation grâce à l'opération de gratuité « Une journée aux châteaux » à l'automne 2019, initiée par le département du Loir-et-Cher.

### Mobilisation pour le financement des monuments en péril

La restauration et l'entretien des monuments historiques nécessitent des financements que les subventions publiques ne suffisent pas à recouvrer. Dans ce contexte, la mission « Patrimoine en péril » confiée à Stéphane Bern a été lancée en 2017-2018, soutenue par la Fondation de France et la Française des jeux : en 2018, le Loto du Patrimoine a permis de collecter près de 22 millions d'euros pour la sauvegarde, la protection et le financement de 269 monuments, dont 18 emblématiques. Ces monuments, protégés ou non au titre des monuments historiques, sont répartis sur tout le territoire et représentent la diversité patrimoniale : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, moulins etc. L'opération a été renouvelée en 2019, le Super loto du patrimoine étant complété par deux offres supplémentaires de tickets de grattage à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

L'attachement des Français – mais aussi des étrangers – au patrimoine et à ce qu'il représente s'est tout particulièrement exprimé lors de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris en avril 2019. L'émoi qui s'est ensuivi a suscité 922 millions d'euros de dons ou de promesses de dons auprès de l'État et des quatre organismes habilités (Fondation Notre-Dame, Fondation du patrimoine, Fondation de France et Centre des monuments nationaux).

## Des labels récents valorisant le lien entre patrimoine bâti et Histoire

Ces vingt dernières années, des labels comme « Architecture contemporaine remarquable », « Maisons des illustres » ou « Patrimoine européen », ont été créés pour valoriser le lien entre le patrimoine bâti et l'Histoire.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué depuis 2016 aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements faisant antérieurement l'objet du label « Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle », créé en 1999 : ce nouveau label concerne des œuvres qui ne sont pas protégées au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de cent ans. Il vise la sensibilisation à l'architecture moderne, souvent méconnue du grand public, et son inscription dans le temps long de la ville. En 2019, on compte 1 407 œuvres labellisées.

Créé en 2011, le label « Maisons des illustres » signale quant à lui des lieux conservant la mémoire de personnalités qui se sont illustrées dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France. Le réseau compte à ce jour 245 maisons : 11 ont été labellisées en 2019 dont la maison Jeanne d'Albret à Orthez et la maison Verlainne à Metz.

Enfin, le label « Patrimoine européen » a été créé en 2005 par plusieurs États membres de l'Union européenne, sur proposition de la France. Depuis 2013, l'Union européenne décerne le label aux biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., qui font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous-tend. À ce jour, 38 sites européens ont été labellisés dont 4 français : l'abbaye de Cluny (Bourgogne), la maison de Robert Schuman (Lorraine), le quartier européen de Strasbourg (Alsace). L'ancien camp de concentration de Natzweiler (Alsace) et ses camps annexes, dont la candidature a été portée par la France et l'Allemagne, a reçu le label en 2018.

## Des labels valorisant des territoires, urbains et paysagers

Le label des « Villes et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de démocratisation culturelle et de sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage, de l'architecture du xx<sup>e</sup> siècle et de l'art contemporain fait partie des priorités inscrites dans les conventions « Villes et pays d'art et d'histoire » signées par les collectivités, qui s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion culturelle de leur territoire et de développement durable. En décembre 2019, on dénombre 202 villes et pays d'art et histoire, dont 79 pays et 123 villes.

Nouvellement créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le dispositif « Sites patrimoniaux remarquables » a aussi pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Ce classement se substitue aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aux secteurs sauvegardés. On dénombre près de 880 sites patrimoniaux remarquables sur le territoire : plus de 44 % sont situés en Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, les trois régions comprenant le plus d'immeubles protégés au titre des monuments historiques (graphique 2).

Enfin, le label « Jardins remarquables », mis en place en 2004, distingue des jardins et des parcs ouverts au public, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Début 2020, 448 jardins sont labellisés « Jardins remarquables » : ils sont présents dans l'ensemble des régions de France, à l'exception de la Guyane et de Mayotte (tableau 4). On trouve le plus grand nombre de jardins remarquables en Nouvelle-Aquitaine (56), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (49) et dans la région Grand Est (47). À l'échelle de la superficie des régions, c'est l'Île-de-France, la Guadeloupe et la Martinique qui présentent la plus forte densité de jardins remarquables.

## Les Terres et mers australes françaises inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco en 2019

Le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Il est actualisé chaque année depuis 1978 par l'Unesco. Parmi les 1 121 biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2019, 45 sont français : on compte 39 biens et paysages culturels, 5 biens naturels et un bien mixte (graphique 3). En 2019, la France se classe au quatrième rang du classement *ex aequo* avec l'Allemagne, derrière l'Italie (55), la Chine (55) et l'Espagne (48).

En 2019, un nouveau site naturel français est inscrit sur la liste du patrimoine mondial : il s'agit des Terres et mers australes françaises, qui englobent l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, ainsi que 60 petits îlots situés dans la zone subantarctique. Cette superficie de plus de 67 millions d'hectares abrite l'une des plus fortes concentrations d'oiseaux et de mammifères marins au monde. Éloignées des centres d'activités humaines, au sud de l'océan Indien, ces îles sont extrêmement bien préservées de l'évolution biologique et constituent un terrain unique pour la recherche scientifique. Les Terres et mers australes françaises constituent le cinquième bien naturel français à entrer au patrimoine mondial de l'Unesco, après le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne en Auvergne, distingué en 2018.

## L'alpinisme inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2019

Le patrimoine culturel immatériel rassemble l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme contribuant à son identité. Traditions orales, musicales, chorégraphiques, langues, jeux et sports traditionnels, savoir-faire artisanaux, etc. participent du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait partie des politiques culturelles de la France depuis qu'elle a ratifié en 2006 la convention de l'Unesco de 2003. En 2019, sur 549 pratiques et expressions culturelles inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel, on en dénombre 18 françaises.

Parmi elles, l'alpinisme – l'art de gravir des sommets et des parois en haute montagne, en toutes saisons, en terrain rocheux ou glaciaire –, a été inscrit au patrimoine immatériel en 2019. La France, l'Italie et la Suisse se sont alliées pour porter cette candidature et promouvoir cette pratique tout juste bicentenaire tirant son nom de la chaîne de montagnes que ces trois pays ont en commun, les Alpes, lieu historique de naissance de cette activité. Il s'agit d'une pratique physique traditionnelle qui se caractérise par une culture partagée, regroupant la connaissance de l'environnement de la haute montagne, l'histoire de la pratique et des valeurs qui lui sont associées, et des savoir-faire spécifiques. L'alpinisme requiert également des connaissances sur l'environnement, les conditions climatiques et les risques naturels. La pratique mobilise en outre des principes éthiques reposant sur les engagements de chacun, notamment à ne laisser aucune trace de son passage et à porter secours aux autres praticiens, et sur l'esprit d'équipe, symbolisé par la cordée.

### Pour en savoir plus

- *Rapport annuel d'activité*, Centre des monuments nationaux, 2018, <https://presse.monuments-nationaux.fr/Espace-presse/Repertoire-presse/9-971-000-visites-dans-les-monuments-nationaux-en-2019>
- Patrimostat 2018, *Fréquentation des patrimoines (musées de France, centre des monuments nationaux, archives de France, Maisons des illustres)*, Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture, septembre 2019, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat/Patrimostat-2018.-Frequentation-des-patrimoines>
- <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Presentation-de-la-mission-Bern-Patrimoine-en-peril>, <https://www.missionbern.fr/>
- <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>
- Unesco : <https://whc.unesco.org/fr/list/>

**Tableau 1 – Répartition des monuments historiques (immeubles) classés et inscrits par région en 2018**

Unités et %

	Monuments classés	Monuments inscrits	Monuments radiés	Non renseignés	Total	% du total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 477	3 356	3	33	4 869	11
Bourgogne-Franche-Comté	1 126	2 501	5	31	3 663	8
Bretagne	1 150	1 963	3	21	3 137	7
Centre-Val de Loire	849	1 937	2	27	2 815	6
Corse	141	184	0	0	325	1
Grand Est	1 672	2 863	5	31	4 571	10
Hauts-de-France	1 140	1 984	0	29	3 153	7
Île-de-France	1 149	2 701	2	33	3 885	9
Normandie	973	2 028	2	41	3 044	7
Nouvelle-Aquitaine	1 871	4 322	7	29	6 229	14
Occitanie	1 481	3 378	15	49	4 923	11
Pays de la Loire	665	1 455	3	10	2 133	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	897	1 373	2	15	2 287	5
Outre-mer	124	394	2	1	521	1
<b>Total</b>	<b>14 715</b>	<b>30 439</b>	<b>51</b>	<b>350</b>	<b>45 555</b>	<b>100</b>

Source : Base Mérimée/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

**Tableau 2 – Répartition des monuments historiques (immeubles) par type de propriétaire en 2018**

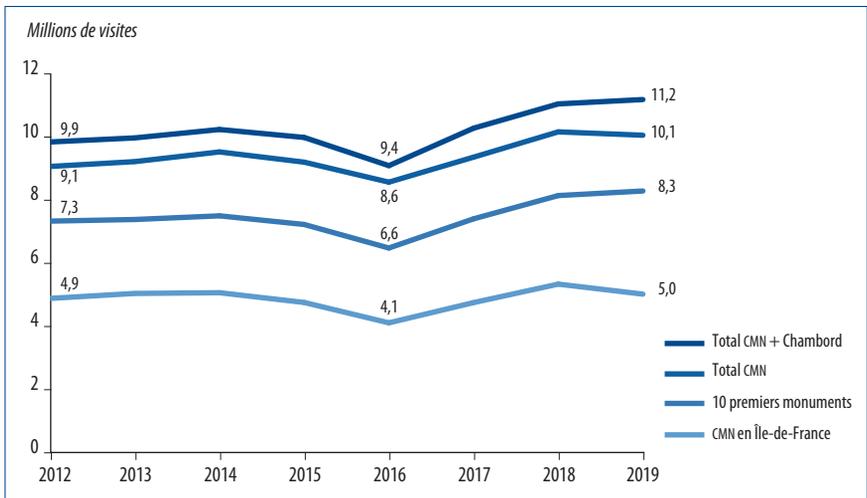
Unités et %

Type de propriété	Nombre de monuments historiques	% du total
Privée	20 271	44
Commune ou communauté de communes	18 649	41
État	1 667	4
Mixte publique/privée	1 034	2
Association	745	2
Département	634	1
Autre propriété publique	386	1
Liée à un culte*	269	1
Mixte publique	248	1
Autres**	31	0,07
Région	27	0,06
Non renseignée	1 594	3
<b>Total</b>	<b>45 555</b>	<b>100</b>

\* Propriété diocésaine ou autre culte. Lié ou non à une propriété privée ou publique.  
 \*\* Banque de France, Office national des forêts, organisme professionnel ou État étranger.

Source : Base Mérimée/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

**Graphique 1 – Évolution de la fréquentation des monuments nationaux, 2012-2019**



Source : CMN/DPP-Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

**Tableau 3 – Fréquentation des 10 premiers monuments nationaux en termes de visites, en 2016-2019**

Unités

Ville	Site	2016	2017	2018	2019
Paris	Arc de triomphe	1 342 360	1 596 610	1 698 140	1 606 710
Mont-Saint-Michel	Abbaye	1 174 120	1 245 390	1 396 530	1 479 290
Paris	Sainte-Chapelle	910 890	1 060 340	1 270 490	1 375 610
Chambord	Château	837 276	1 050 785	1 017 836	1 130 850
Paris	Panthéon	597 760	726 620	859 800	875 670
Carcassonne	Château et remparts	550 720	549 020	597 210	621 150
Paris	Tours de la cathédrale Notre-Dame	407 780	436 210	476 320	*
Paris	Conciergerie	355 730	390 880	440 490	455 910
Azay-le-Rideau	Château	219 770	280 840	307 290	310 320
Angers	Château	201 780	211 580	219 500	247 740
Aigues-Mortes	Tours et remparts				191 600
<b>Total top 10</b>		<b>6 498 200</b>	<b>7 548 290</b>	<b>8 283 610</b>	<b>8 294 250</b>
<b>Total monuments nationaux</b>		<b>9 415 240</b>	<b>10 420 900</b>	<b>11 188 450</b>	<b>11 194 490</b>

\* Les tours de la cathédrale Notre-Dame sortent pour la première fois du top 10, en raison de leur fermeture au public suite à l'incendie d'avril 2019.

Source : CMN/DPP-Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

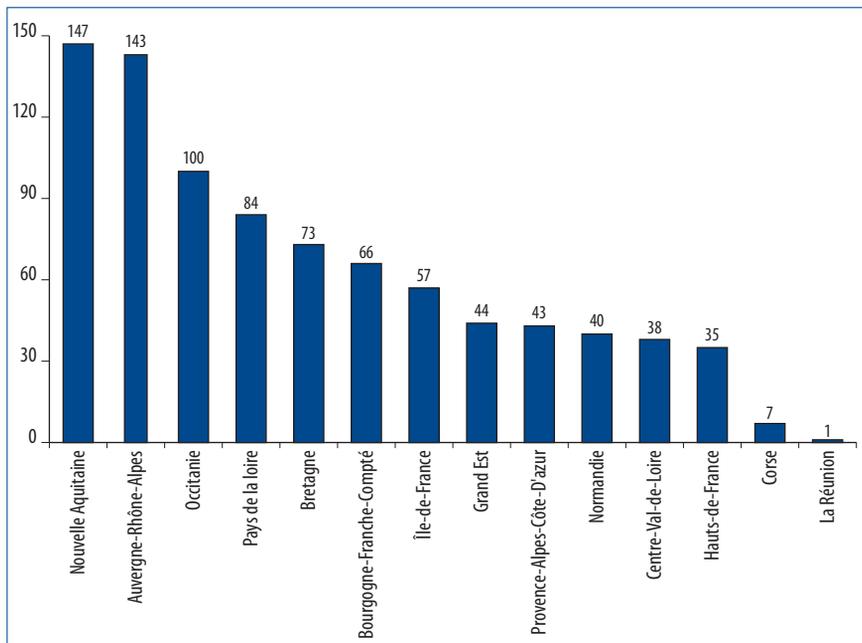
**Tableau 4 – Répartition des jardins remarquables par région en 2019**

Unités

	Nombre de jardins	% du total
Nouvelle Aquitaine	56	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	49	11
Grand Est	47	10
Normandie	40	9
Île-de-France	39	9
Occitanie	38	8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	7
Centre-Val de Loire	31	7
Hauts-de-France	31	7
Bourgogne-Franche-Comté	30	7
Bretagne	23	5
Pays de la Loire	21	5
Guadeloupe	5	1
Martinique	4	1
Corse	2	0
La Réunion	1	0
Guyane	0	0
Mayotte	0	0
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>100</b>

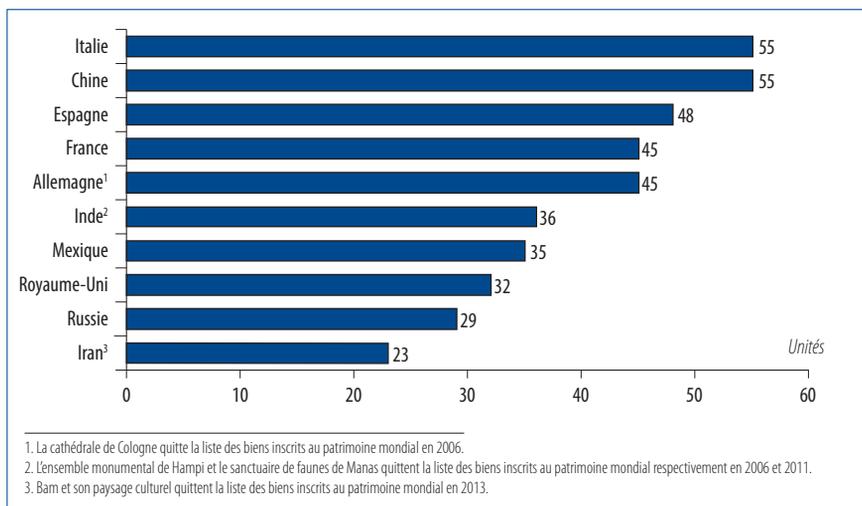
Source : Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Répartition des sites patrimoniaux remarquables par région en 2019



Source : Service du patrimoine – Direction générale des patrimoines/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 3 – Les dix pays comptant le plus de biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2019



1. La cathédrale de Cologne quitte la liste des biens inscrits au patrimoine mondial en 2006.

2. L'ensemble monumental de Hampi et le sanctuaire de faunes de Manas quittent la liste des biens inscrits au patrimoine mondial respectivement en 2006 et 2011.

3. Bam et son paysage culturel quittent la liste des biens inscrits au patrimoine mondial en 2013.

Source : Unesco/DEPS, Ministère de la Culture, 2020